

Commune de Chemillé-en-Anjou

Conseil municipal de Chemillé-en-Anjou

Séance du jeudi 18 décembre 2025

date de la convocation :	vendredi 12 décembre 2025	
conseillers en exercice :	soixante-cinq	65
conseillers présents :		43
procurations :		9
excusés ou absents :		13
affichage et notification aux services de l'Etat :		

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 19h00, les membres du Conseil municipal de la commune de Chemillé-en-Anjou, se sont réunis en Salle des Conseils du Centre administratif de Chemillé sur la convocation qui leur été adressée par courriel du vendredi 12 décembre 2025 par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de M. Hervé MARTIN, Maire.

Etaient présents (43) :

MARTIN Hervé, GRENOUILLEAU Patrice, BODEREAU Anne-Rachel, RAGUIN Dimitri, BAZANTAY Justine, LEBERT Brigitte, SEMLER-COLLOGY Yann, BIDET-ENON Sophie, PELE Luc, ROBINEAU Isabelle, LEFEBVRE Gérard, DILLIEUX Salète, HENRY Yann, CORROYER Jean-Claude, COURAUD Marie-Josèphe, HOSET Bruno, DIXNEUF Annick, TIJOU Odile, JAGUELIN Laurent, BIDET Antoine, BATARDIERE Pascal, POTIER Isabelle, PEZOT Christian, PICARD Laurent, PINIER Christophe, BAZANTE Florence, BARBEAU Christelle, OUDIN Alix, BOSSARD Peggy, CAILLEAU Christophe, GODIN Fanny, GERVAIS Valérie, BOURDEILLE Nadia, CAILLEAU Freddy, SAULGRAIN Anthony, PIET Claire, VOISIN Bénédicte, RAIMBAULT Frédéric, MAISSIN Laurent, BLOCQUAUX Corinne, GRELLIER Fabien, MARTINEAU Alain, ROULLEAU Tiphaine

Etaient absents et ayant donné pouvoirs (9) :

Stéphane BOUTIN à Jean-Claude CORROYER
Nathalie BOURIGAULT à Freddy CAILLEAU
Yann LEROUX à Antoine BIDET
Virginie PASCO à Annick DIXNEUF
Nadège DAVID à Sophie BIDET-ENON

Thomas TREMBLAY à Christian PEZOT
Thomas LAURENCEAU à Isabelle POTIER
Lorenzo DUARTE à Dimitri RAGUIN
Monique ROUILLARD à Corinne BLOCQUAUX

Etaient absents ou excusés (13) :

CASSIN Pascal, SOCHELEAU Jean-Noël, MARTINEAU Christian, TECHER Nathalie, DAILLERE (FOURAGE) Magalie, QUIGNON Sandrine, PACAULT Virginie, GAUDICHEAU Amélie, OLIVIER Amélie, PETIT Florian, GIRARD Laurent, LELOUP-COTTIN Catherine, ERGAND Emilie

Le Conseil municipal a désigné pour secrétaire Mme **Peggy BOSSARD**.

Délibération 28 - ENVIRONNEMENT – Avis sur la demande de construction d'une extension d'une unité industrielle par la société CORTIZO dans le cadre de la réglementation des Installations Classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à Chemillé

M. Hervé MARTIN, Maire

Expose :

Dans le cadre d'un projet d'extension d'une usine de fabrication de profilés en aluminium et à la création d'une unité de traitement de déchets non dangereux par la société CORTIZO située zone des Trois Routes sur la commune déléguée de Chemillé, l'avis de la Collectivité est requis.

En effet, conformément à l'article R. 181-18 du Code de l'environnement, dans le cadre de la procédure des Installations classées pour l'environnement soumises à autorisation (ICPE), le Conseil municipal de la commune où l'installation est projetée ainsi que les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins à celle dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée, sont consultés.

Le Conseil municipal de Chemillé-en-Anjou doit se prononcer par délibération et ce, dans un délai de deux mois suivant la réception du dossier notifié par les services de la Préfecture.

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 180-10-1 et L.123-19 et suivants ;

Vu la note de synthèse explicative transmise avec la convocation ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et vie économique du 9 décembre 2025 ;

Considérant que l'étude transmise ne fait pas ressortir d'enjeux environnementaux majeurs.

Je vous propose :

- de donner un avis favorable au projet de construction d'une extension de l'unité industrielle par la société CORTIZO située dans la zone des Trois Routes à Chemillé ;

2025_DEL_244

- d'autoriser **Monsieur le Maire**, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte la proposition par :**

51 voix POUR

1 ABSTENTION

Frédéric RAIMBAULT

Le Maire,

